



OSONS LE THÉÂTRE 2025

REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Osons le théâtre" est un festival organisé par la FNCTA-comité Hérault en partenariat avec la Mairie de Castries. Cet événement est ouvert aux troupes amateurs de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu à 20h30 le vendredi, à 15h00, 18h00 et 21h00 le samedi et à 15h00 et 18h00 le dimanche, du vendredi 24 octobre au dimanche 26 octobre 2025. Les représentations se dérouleront au Foyer communal Hyppolite Paulet - 35, Avenue de Sommières - 34160 Castries.

Les troupes auront accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 16h00 le vendredi, à partir de 14h le samedi pour la troupe qui joue à 17h30 et à partir de 11h le dimanche, pour la troupe qui joue à 15h. Un état des lieux sera fait avec le responsable de la troupe avant l'accès à la scène et aux loges et après la fin du démontage.

Art.3 : Critères de sélection

Les troupes désirant participer à cet événement doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti, ayant été joué au moins une fois et vu par 1 membre du CA minimum. Ce spectacle ne doit pas avoir été déjà sélectionné à « Osons le théâtre » ou « En scène »
- Être adhérentes à la FNCTA au moment de la candidature et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.
- S'engager à participer aux jours de montage et démontage des éclairages et de la décoration de la salle.
- Les troupes ne pourront candidater qu'avec une seule pièce.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes retenues s'engagent à:

- Respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage (Décors + réglage lumière), la durée du spectacle et le démontage.
- Respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, ouverture des portes, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.
- Fournir un teaser (ou un diaporama) d'environ 1 minute, au plus tard 15 jours avant le début de l'évènement.
- Fournir le jour de l'installation de la salle un panneau de présentation de leur spectacle (H=80cm L=60cm)
- Participer à la diffusion de l'information de l'évènement auprès de leurs contacts et connaissances.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. FNCTA-comité Hérault remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (Jauge de 50 - 100 – Tarif de 6€ - 10€)
- Il est prévu un défraiement de **250€** pour les troupes lors de cet événement.
- Un repas est prévu pour la troupe par FNCTA-comité Hérault, le jour de la représentation à 12h, ou 23h suivant la date et l'heure de la représentation.



OSONS LE THÉÂTRE 2025

Art.6 : Dossier de candidature

Les candidatures se feront en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe et suivant le formulaire proposé. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (**Tous les comédiens sur scène devront être affiliés**)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (facultatif **mais recommandé**)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage (Décors+réglage lumière) et de démontage. (**En minutes**)
- N° de l'autorisation SACD.
- Vos impossibilités.
- Affiche, photo, plan feu. (**Les 3 sont impératifs et obligatoirement au format JPG ou PNG (ou PDF pour le plan feu)**)

Art.7 : Equipements techniques

L'équipement technique pour cet évènement est assez complet et tiendra compte des plans feu de chaque troupe. La conduite son et lumière sera assurée, par 1 ou 2 membres de la troupe. Le régisseur professionnel de la manifestation fera le réglage des lumières en présence du ou des techniciens de la troupe et n'assurera pas la conduite.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Art.9 : Participation à l'évènement

Tous les comédiens, techniciens et metteurs en scène, membres des troupes sélectionnées, pourront entrer librement aux représentations des autres troupes et sont vivement invités à le faire. Notamment les troupes qui jouent le weekend et qui seront sur place pour les 2 autres représentations. Les troupes s'engagent (2 pers. mini.) à participer à l'inauguration, le 24 octobre à 19h, suivie d'un buffet offert par la Municipalité de Castries, et à assister à la représentation du 26 octobre suivie du pot de clôture.

Art.10 : Impératifs

L'inscription à cette manifestation sous-entend **l'adhésion à tous les articles** de ce règlement.

La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de la candidature.

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire de candidature.

Didier MENAGER - Référent "Osons le Théâtre"

06 33 56 52 22

didiermenager@hotmail.fr

Yvon SALES - Référent adjoint "Osons le Théâtre"

06 77 07 27 79

yvon.sales815@orange.fr